

# **Communiqué de presse des personnels de l'éducation du premier degré de Vaulx-en-Velin : grève à la rentrée**

Une centaine d'enseignants du premier degré de Vaulx-en-Velin, **seront en grève jeudi 2 septembre 2010, jour de la rentrée des écoliers. Les enseignants grévistes accueilleront les parents jusqu'à 9h30, puis se réuniront en Assemblée Générale à l'école maternelle Makarenko A, de 10h00 à 11h30 avec les parents d'élèves. A midi, se tiendront une conférence de presse et un pique-nique devant la mairie de Vaulx-en-Velin.**

Les enseignants dénoncent encore et toujours les économies budgétaires réalisées par l'Inspection Académique du Rhône sur le dos des RASED, donc des élèves en grande difficulté. Neuf postes d'enseignants spécialisés sur tout le département du Rhône sont redéployés dans d'autres secteurs. Or, tous les besoins RASED du département doivent être couverts.

Cette journée fait suite à deux rassemblements devant l'IEN de Vaulx-en-Velin en mars et en avril, à quatre rencontres avec l'Inspectrice d'Académie, et à une journée de grève des enseignants le 8 juin. L'Inspectrice d'Académie a affirmé, pour justifier les redéploiements, que "l'apport de l'aide personnalisée dans trois circonscriptions (Vaulx-en-Velin, Décines et Jonage) est actuellement équivalent à 50 postes" dédiés à la difficulté scolaire. Depuis la première audience, les enseignants n'ont cessé de lui affirmer que l'aide personnalisée ne pouvait pas se substituer aux enseignants **spécialisés** des RASED. Lors de la négociation préalable au préavis de grève du 2 septembre, l'Inspectrice d'Académie a proposé de mettre à disposition, pour un an seulement, sur la circonscription de Vaulx-en-Velin, trois enseignants remplaçants et non spécialisés à la place des 3 postes RASED supprimés.

## **L'Inspection académique doit :**

- réouvrir ces trois postes**
- affecter des enseignants formés à titre définitif sur ces postes pour pérenniser l'aide spécialisée à la grande difficulté scolaire**

**Le nombre de places pour la formation des enseignants spécialisés doit augmenter afin de répondre aux besoins du terrain**

**L'enseignement spécialisé n'est pas une variable d'ajustement permettant la mise en place du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques.**

Pour plus d'informations, contactez

Isabelle Géhin 06 69 18 47 68 ou Jean-Baptiste Cutzach 06 13 14 93 01